



Fédération Drômoise des IGP viticoles - ODG Drôme

Bureau Viti 26 – Immeuble CER FRANCE Drôme Vaucluse

ZA des Grands Crus – 1575, chemin des Levées

26600 TAIN L'HERMITAGE

Tél. 04 75 07 80 06. - 06 12 02 41 03

E-MAIL : viti26@orange.fr

DECLARATION DE MOUVEMENT DU PARCELLAIRE DE L'EXPLOITATION (CVI)

Document à adresser avec votre déclaration de récolte avant le 31 décembre 2020 ou avec votre 1ère déclaration de revendication

RECOLTE 2019 – CAMPAGNE 2020-2021

Nom de l'exploitation :

N° CVI :

N°SIRET :**OBLIGATOIRE**

Atteste :

Que la superficie des surfaces éligibles en IGP est identique à celle de l'année dernière

(Mêmes surfaces dans mon CVI, mêmes parcelles récoltées en IGP en 2018).

Pas de plantation nouvelle en production ou surgreffage en production

Pas d'arrachage

Pas d'achat ou vente de parcelles

Que des changements sont intervenus impliquant un changement de superficie des surfaces éligibles en IGP pour la Récolte 2020 par rapport à l'année dernière

Dans ce cas, joindre un fichier CVI à jour pour prise en compte des nouvelles surfaces

Type de Mouvements	Surface / Cépage	N°cadastral
Arrachage		
Plantation 3ième feuille* - surgreffage		
Vente		
Achat		

*Vignes entrant en production pour R2017

Date :

Signature :